

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES
DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE
CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC18

présenté par
M. Féron, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, substituer à la première occurrence du mot :

« rémunérations »,

le mot :

« recettes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation avec l'alinéa 10.